



## AVIS DE PROMULGATION

### Règlements 543-14 et 544-14

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 10 février 2014, les règlements suivants :

- ↳ **Règlement 543-14** *Règlement décrétant un emprunt de 130 000 \$ en vue des travaux de voirie et d'aqueduc sur une portion de la rue Perrin et le remplacement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite du centre Augustine-Plamondon*
- ↳ **Règlement 544-14** *Règlement décrétant un emprunt de 111 000 \$ en vue des travaux de pavage des rues des Outardes et des Rosiers*

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter en date du 6 mars 2014 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 avril 2014.

Lesdits règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 7 avril 2014.

La greffière,

Chantal Plamondon